

Séance ordinaire du conseil territorial du 19 novembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n° 2022-11-19_2965

Rungis – Avenant à la convention "100 quartiers innovants et écologiques" avec la Région Ile-de-France pour le quartier "Agroquartier de la Plaine de Montjean"

Suite à l'absence de quorum constatée à l'ouverture de sa séance convoquée légalement le 15 novembre 2022, et conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le conseil territorial est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère alors valablement sans condition de quorum. Le 19 novembre à 9h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 15 novembre 2022

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Absent		-
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	A. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente ⁽¹⁾		-
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Absent		-
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent ⁽²⁾	JM. DEFREMONT ⁽²⁾	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Absente		-
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Absente		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Absente		-
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Absente		-
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		-
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		-
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Absente		-
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		-
Villejuif	M. GARZON Pierre	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Absent		-
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Absente		-
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Absent		-
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Absente		-
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		-
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	C. LEFEBVRE	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	R. BOIVIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente		-
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	M. LEPRETRE	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. PIERON	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		-
Villejuif	M. LAFON Gilles	Absent		-
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Représenté	A. DELAGE	P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	F. AGGOUNE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Absent		-
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Absente		-
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Absente		-
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Absente		-
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		-
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Absente		-
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Absente		-
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		-
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Absente		-
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Absent		-
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	L. TAUPIN	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. DORRA	P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		-
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Absent		-
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Absent		-
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Représentée	M. MRAIDI	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Absente		-
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Absente		-
Valenton	Mme SPANO Cécile	Absente		-
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	M. CHAVANON	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Absente		-
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Absent		-
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	S. RABUEL	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent ⁽¹⁾		-
Valenton	M. YAVUZ Métin	Absent		-

(1) Présents en début de séance – Départ avant délibération n°2941

(2) Présent jusqu'à la délibération n°2969 – Représenté à partir de la délibération n°2970

Secrétaire de Séance : Madame Marie Chavanon

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2941 à 2969	19	12	31
2970 à 2976	18	13	31

Exposé des motifs

L'agro-quartier de la Plaine de Montjean a été lauréat de l'appel à projet 100 quartiers innovants et écologiques et la commission régionale en date du 22 novembre 2017 a voté la convention-cadre du quartier « Agro-quartier de la Plaine de Montjean ».

Cette convention prévoit le financement de travaux du réseau de chaleur, des allées prairies et de la lisière boisée, d'espaces publics apaisés, du système de noues reliant ville et plaine et des jardins pédagogiques et familiaux estimés à 9 962 000 €HT. La subvention régionale attendue est de 2 646 600 €.

Suite au transfert de la compétence aménagement en 2018, le Territoire se substitue à la Ville pour la signature des actes relevant de cette convention projet 100 quartiers innovants et écologiques. Aujourd'hui, un avenant est nécessaire pour prendre en compte les modifications suivantes :

- La ligne concernant les « Jardins familiaux et pédagogiques » devra être attribuée directement à la Ville de Rungis qui en assurera la maîtrise d'ouvrage, plutôt qu'à l'EPA ORSA tel qu'indiqué à la convention.
- Il est prévu que la convention s'achève le 16 juillet 2023, or certaines des actions financées ne seront pas achevées (voire commencées) au terme de ce délai. Il s'agit notamment des « espaces publics apaisés », pour lesquels les travaux vont commencer à la rentrée prochaine (l'EPA ORSA a transmis les éléments pour la demande de subvention) mais aussi des « Jardins familiaux et pédagogiques » pour lesquels une réflexion est en cours à une échelle plus large (et à l'extérieur du périmètre 100 quartiers innovants et écologiques) afin de déterminer la meilleure programmation de chacun des espaces. Une prorogation de la convention pour deux ans est demandée.

Le programme d'action serait ainsi modifié de la façon suivante :

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en €HT	Subvention régionale attendue (en €)
Réseau de chaleur	Ville de Rungis	2018	2021	6 460 000	1 806 000
Allées prairies et lisière boisée	EPA ORSA	2018	2021	704 000	211 200
Espaces publics apaisés	EPA ORSA	2022	2024	1 475 000	442 500
Système de noues reliant Ville et plaine	EPA ORSA	2019	2021	526 500	157 950
Jardins pédagogiques et familiaux	Ville de Rungis	2023	2025	96 500	28 950
			Total	9 262 000	2 646 600

Une demande d'avenant a été formalisée auprès de la Région par courrier du Territoire en date du 22 août 2022, elle a inscrit cette question à son Conseil du 10 novembre prochain.

La ville de Rungis a transmis un courrier en date du 12/10/2022 approuvant les modifications apportées à la convention.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Territorial d'approuver l'avenant n°1 à la convention Convention-cadre « 100 quartiers innovants et écologiques » pour le quartier « Agroquartier de la plaine de Montjean » à Rungis.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente "Garantir la ville et la qualité de vie pour tous" ;

Vu la délibération du conseil régional d'Ile-de-France du 22 novembre 2017, désignant le quartier "Agro-quartier de la Plaine de Montjean" lauréat de l'appel à projets "100 quartiers innovants et écologiques" ;

Vu le projet d'avenant à la convention cadre ci-annexée ;

Considérant la nécessité de modifier la durée de la convention et le maître d'ouvrage des travaux sur les jardins familiaux et pédagogiques ;

Considérant l'avis favorable de la Ville de Rungis reçu par courrier en date du 12 octobre 2022 ;

Entendu le rapport de M. Romain Marchand,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'avenant à la convention cadre avec la Région Ile-de-France relative au quartier innovant et écologiques "Agro-quartier de la Plaine de Montjean" à Rungis, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant, et tout document afférent.
3. Précise qu'ampliation de la présente sera adressée à Mme la Préfète du Val-de-Marne, Mme la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et M. Le Maire de Rungis.
4. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 31



A Vitry-sur-Seine, le 21 novembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 21 novembre 2022
ayant été publiée le 21 novembre 2022

**QUARTIER INNOVANT ET ECOLOGIQUE « AGROQUARTIER DE LA PLAINE DE
MONTJEAN » A RUNGIS (94)
CONVENTION CADRE
AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE
AVENANT N°1**

ENTRE D'UNE PART :

La Région Île-de-France, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse, dûment habilitée par délibération n° CP 2022-480 du 10 novembre 2022,

ET D'AUTRE PART :

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, représenté par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, en vertu de la délibération du Conseil territorial n°XX en date du 8 novembre 2022,

APRES AVOIR RAPPELE :

- La Convention-cadre « 100 quartiers innovants et écologiques » pour le quartier « **AGROQUARTIER DE LA PLAINE DE MONTJEAN** » à **RUNGIS (94)**, qui a pris effet le 22 novembre 2017, soit à la date de la délibération régionale n° CP 2017-534 du 22 novembre 2017 qui a décidé de sa conclusion ;
- La demande d'avenant formalisée par courrier de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 22 août 2022 et de sa délibération du 8 novembre 2022 ;
- La nécessité de proroger de deux ans ladite convention, en raison du retard pris par l'opération « Jardins pédagogiques et familiaux » pour lesquels une réflexion est en cours à une échelle plus large afin de déterminer la meilleure programmation de chacun des espaces ;
- La nécessité de modifier le bénéficiaire de la subvention de l'opération « Jardins pédagogiques et familiaux » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de Rungis ;
- La délibération de la commission permanente du conseil régional n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article 1 :

L'article n°8 « Durée, exécution et révision de la convention » est modifié comme suit :

Ajout en fin d'article de la phrase suivante :

La durée de la présente convention-cadre est prorogée de 2 ans, portant ainsi sa durée à 7 ans et son échéance au 22 novembre 2024.

Article 2 :

Un article n°9 « Clause éthique » est inséré, avec ce texte :

Le Partenaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

Article 3 :

L'annexe 1 « Programme d'actions » de la convention, est modifiée comme suit :

- Pour l'opération « Jardins pédagogiques et familiaux », l'« EPA ORSA » est remplacé par la « Ville de Rungis » en tant que bénéficiaire de la subvention ;
- Les calendriers prévisionnels de réalisation de cette opération et de l'opération «espaces publics apaisés» sont actualisés.

L'annexe ci-jointe comporte ces modifications et remplace celle annexée initialement à la convention.

Article 4 :

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Orly, le

Pour l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre
Le Président

Michel Leprêtre

A Saint-Ouen-sur-Seine, le

Pour la Région Île-de-France,
La Présidente

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 : Programme d'actions

Nom de l'opération	Collectivité maitre d'ouvrage	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)*
Réseau de chaleur	Ville de Rungis	2018	2021	6 460 000	1 806 000
Allées prairies et lisière boisée	EPA ORSA	2018	2021	704 000	211 200
Espaces publics apaisés	EPA ORSA	2022	2024	1 475 000	442 500
Système de noues reliant ville et plaine	EPA ORSA	2019	2021	526 500	157 950
Jardins pédagogiques et familiaux	Ville de Rungis	2023	2025	96 500	28 950
			total	9 262 000	2 646 600

**Option retenue par le candidat : taux de subventionnement régional maximum de 30%*